2e Conférence nationale sur l'intégration des étrangers, 12 mai 2011, Soleure

Réaliser l'égalité des chances

Guy Morin, président du gouvernement du canton BS, président de la CTA

Seul le texte prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur, en tant que président de la CTA, de pouvoir vous accueillir si nombreux à Soleure. Les flux migratoires sont actuellement sous les feux de l'actualité. Le propos de la conférence d'aujourd'hui n'est toutefois pas d'aborder les questions d'immigration mais de parler des gens qui sont déjà ici. Des personnes établies en Suisse légalement et durablement, selon les prescriptions de politique migratoire.

Aux fins de développer la politique d'intégration des étrangers, le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux, l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses ont lancé en automne 2008 un processus commun. Partant, nous avons convenu dans le cadre de la CTA d'un commun pour l'avenir de la politique d'intégration des étrangers: cette politique mise en place par la Confédération, les cantons et les communes doit contribuer à renforcer la cohésion interne et donc profiter à l'ensemble de la société.

Dans ce but, la CTA a incité les trois niveaux étatiques à asseoir leur politique d'intégration sur quatre principes fondamentaux, à savoir:

- Réaliser l'égalité des chances
- Tenir compte de la diversité
- Exploiter les potentiels
- Exiger la responsabilité individuelle

Nous voulons aujourd'hui débattre de ces quatre principes: Qu'en est-il de leur mise en œuvre concrète? Qu'avons-nous déjà atteint aujourd'hui et en quoi devons-nous nous améliorer?

A cet égard, la CTA a invité la Confédération, les cantons, les villes et les communes à tenir compte à égalité de ces 4 principes fondamentaux dans l'élaboration de leur politique d'intégration des étrangers. Si c'est moi qui vous explique maintenant brièvement le principe "réaliser l'égalité des chances", ne partez pas de l'idée que je n'appuierais pas aussi entièrement les trois autres principes. C'est simplement que mes collègues et moi-même avons convenu de cette répartition des tâches et prévu "un principe par intervenant".

Réaliser l'égalité des chances: que faut-il entendre par là?

Nous qualifions l'intégration de réussie dès lors que les étrangères et étrangers ont les mêmes chances d'accès à la vie économique, associative et sociale. A notre politique d'intégration de permettre cet accès. Le principe "réaliser l'égalité des chances" signifie que toutes les personnes en Suisse ont les mêmes chances de se fixer des objectifs, et aussi de les atteindre.

Où en sommes-nous aujourd'hui?

1. A qualification égale, les jeunes issus de famille immigrée ont bien moins de chances de décrocher une place d'apprentissage que les jeunes Suisses.
2. Entre étrangers et Suisses, des différences infondées subsistent s'agissant du salaire et de la situation professionnelle.
3. La part des ressortissants étrangers bénéficiant de l'aide sociale est près de deux fois plus élevée que celle des Suisses.
4. L'état de santé des immigrés est souvent plus mauvais que celui des Suisses. La population migrante est exposée à des risques plus importants pour la santé et accède moins facilement au système de santé.
5. On sait que le taux de criminalité est plus élevé dans la population immigrée que dans la population indigène. Mais on évoque rarement le fait que la population immigrée est aussi surreprésentée dans les statistiques des victimes.

Mesdames et Messieurs, tous ces faits documentent de façon saisissante que nous sommes encore bien éloignés de notre objectif d'égalité des chances.

Où en serons-nous demain?

Par le passé, nous avons tenté d'éliminer dans la mesure du possible les obstacles juridiques à l'intégration et d'encourager de façon ciblée les étrangères et étrangers qui vivent ici. Non sans fierté, je rappellerai que Bâle-Ville et Bâle-Campagne ont adopté conjointement en 2000 la première loi sur l'intégration des étrangers, une première en Suisse. Une loi basée sur le principe "encourager et exiger". Nous sommes actuellement en train de revoir et d'adapter nos lignes directrices. Car l'intégration est un processus à l'échelle de l'ensemble de la société et, en tant que tel, se doit d'associer tant les nouveaux arrivants que les indigènes. La population immigrée a fortement changé ces dernières années. Nous faisons de plus en plus face aujourd'hui à des immigrés au bénéfice d'une formation supérieure. En avril de cette année, nous avons présenté une étude consacrée aux expats. Comment entend-on les intégrer? C'est le sujet sur lequel nous planchons actuellement en menant d'intenses discussions, dont les résultats rejailliront sur la politique bâloise.

De nouvelles formes de collaboration ont été mises en place en matière de politique d'intégration, aussi dans d'autres régions de Suisse. Ainsi, sur la base des recommandations de la CTA, les six cantons de Suisse centrale ont adopté des lignes directrices communes pour la mise en place de leur politique d'intégration.

Or, même les meilleures des mesures sont vouées à l'échec si, parallèlement, on ne contre pas la discrimination de manière ciblée. Les discriminations constituent une entrave majeure à l'intégration. Politique d'intégration est donc aussi toujours synonyme de lutte contre la discrimination. Dès lors, si on peut attendre des étrangers qu'ils s'engagent activement pour leur intégration, la société d'accueil se doit d'en créer le terreau. Elle ne peut se permettre de semer des embûches et, là où il y en a, elle doit s'employer à les écarter. A cet égard, l'ampleur de la tâche qui nous attend est loin d'être négligeable. Les cantons de Suisse latine planifient par exemple une campagne anti-racisme pour 2012.

Conclusion

Notre objectif commun doit être que les personnes vivant en Suisse – indépendamment du canton et de la commune dans laquelle elles résident et indépendamment de leurs origines, de leur sexe ou de leur statut social – puissent durant toute leur vie peser les options et prendre des décisions selon leurs aptitudes et leurs talents et non pas selon des stéréotypes, de fausses attentes ou des discriminations.